

N° 27

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIII

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Emile Aubert, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champeboux, Michel Chauty, Henri Claireaux, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, André Dulin, Emile Durieux, Jean Errecart, Marcel Fortier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, François Monsarrat, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôte, Marc Pautzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Roger Poudonson, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, Charles Suran, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepied, Jacques Verneuil, Joseph Yvon, N...*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 34), 2053 (tome XVIII) et In-8° 567.

Sénat : 24 et 25 (tomes I, II et III, annexe 35) (1966-1967).

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les services postaux.....	5
II. — Les services financiers.....	9
III. — Les télécommunications.....	11
IV. — Examen en Commission.....	14
ANNEXE I. — A. — Les postes.....	16
B. — Le télégraphe.....	16
ANNEXE II. — Les chèques postaux.....	18
ANNEXE III. — Le téléphone en France.....	19

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, vos rapporteurs du budget des Postes et Télécommunications insistent à juste titre sur l'importance croissante que prennent, à notre époque, le trafic postal et les télécommunications dans le développement économique de notre pays.

La tâche de votre Commission des Affaires économiques et du Plan a donc consisté à examiner le plus attentivement possible les moyens budgétaires mis à la disposition de l'Administration qui a la charge d'assurer le bon fonctionnement de ces importants services publics.

Rappelons pour mémoire que le Ministère des Postes et Télécommunications a la responsabilité de trois secteurs essentiels :

- la Poste ;
- les Services Financiers ;
- les Télécommunications,

secteurs que nous allons examiner successivement pour marquer les progrès qui ont pu y être accomplis d'une année sur l'autre ou signaler, à l'attention du Ministre responsable, les problèmes que peuvent poser leur fonctionnement et, parfois, les insuffisances de crédits qui leur sont affectés.

Sans entrer dans le détail des mesures financières prévues par la loi de finances pour 1967 — ce qui est du ressort de notre collègue M. Bernard Chochoy, qui s'acquitte d'ailleurs remarquablement de cette tâche — il convient cependant d'établir **le cadre général du**

budget des Postes et Télécommunications par comparaison avec les années précédentes :

DESIGNATION	1965		1966	1967
	Evaluations	Recouvrements réels.		
	(En millions de francs.)			
<i>Recettes.</i>				
1. Produits de fonctionnement.....	8.189,7	8.851,4	8.804,1	10.581
2. Recettes en capital (produits des emprunts)	428,7	434,8	527,3	358
Totaux.....	8.618,4	9.286,2	9.331,4	10.939
<i>Dépenses.</i>				
1. Dépenses ordinaires de fonctionnement	7.126,5	»	7.697,7	8.476,9
2. Remboursement d'emprunts.....	204,6	»	223,7	266,1
3. Dépenses d'équipements (crédits de paiement)	1.287,3	»	1.410	2.196
Totaux.....	8.618,4	»	9.331,4	10.939

I. — Les services postaux.

Selon les prévisions établies, *le nombre des lettres et objets transportés* devrait atteindre, pour 1966, le chiffre de 9.532 millions. Rappelons qu'en 1956, il était de 6.650 millions, soit, en dix années, une augmentation de près de 50 % (1), et — pour la seule année 1966 (par rapport à 1965) — de 6,5 %.

On mesure ainsi l'activité et les efforts qui sont demandés aux agents des services postaux. Or, le personnel chargé d'assurer le trafic postal n'a pas augmenté dans des proportions comparables ; c'est ainsi que le nombre des « préposés » qui est, en 1965, de 53.813 unités était, en 1955, de 43.236.

Aussi les problèmes de mécanisation et d'automatisation exigent-ils de plus en plus des solutions pratiques. L'utilisation de machines à trier se trouve déjà facilitée par la numérotation des départements sur les correspondances ; d'autre part, l'aménagement de nouveaux centres de tri et la motorisation plus accentuée du transport du courrier dans les départements essentiellement ruraux permettront, dans une large mesure, de répondre à la montée croissante du trafic.

Au cours de l'année prochaine, il est seulement prévu de recruter, pour les seuls services postaux, 3.500 employés, ce qui peut paraître insuffisant si les améliorations techniques ne prennent pas toute l'ampleur nécessaire.

L'Administration a pensé également trouver dans *la centralisation* une solution susceptible de remédier au manque de personnel. On connaît les controverses qui ont déjà eu lieu à ce sujet. La suppression de bureaux de postes dans de nombreuses agglomérations rurales n'est pas toujours très appréciée des usagers qui se voient ainsi contraints d'effectuer de plus longs parcours, ce qui leur occasionne une perte de temps, souvent aggravée par les heures d'attente dans les bureaux encombrés. A la question que nous avons posée à ce sujet à M. le Ministre des Postes et Télécommunications

(1) Cf. Annexe I, A, p. 16.

concernant la fermeture éventuelle d'un certain nombre de bureaux existants, il nous a été répondu :

« L'exode rural et le développement des grandes villes qui, depuis la fin de la guerre, ont marqué profondément la vie française, ont nécessairement influencé la politique en matière d'implantation d'établissements de postes. En présence de cette situation, l'Administration des Postes et Télécommunications a établi un plan d'adaptation à l'échelon national des moyens d'action aux besoins réels des populations. Il implique qu'on procède, dans des secteurs qui connaissent un regain d'activité économique ou une expansion démographique, au surclassement des bureaux à fort trafic, voire à la création d'établissements nouveaux. Mais une saine gestion exige corrélativement le déclassement des bureaux dont la charge ne justifie plus le maintien dans leur catégorie actuelle.

« D'autre part, la motorisation et la centralisation de la distribution postale exercent des incidences sur la nature même des petits établissements de postes. Si, du fait de l'essor de l'automobile, le recours à des formes nouvelles de desserte postale est inéluctable, il ne faut voir là qu'un aspect secondaire d'un problème beaucoup plus vaste qui tient avant tout aux modifications profondes de la structure de notre pays.

« Les services postaux ont dû s'adapter aux bouleversements en appliquant, tout au moins à titre expérimental, des formules de remplacement des bureaux dont la rentabilité n'est plus assurée. Les critères dont dépendra le choix final ne sont pas encore définitivement fixés. En attendant, chaque cas d'espèce fait l'objet d'une étude approfondie avant toute décision de transformation.

« En 1967, comme les années précédentes, un certain nombre de petits établissements de postes seront transformés en application des principes directeurs exposés ci-dessus.

« Mais la réforme du mode de desserte des zones rurales ne met pas en cause le caractère traditionnel de service public de l'Administration des Postes et Télécommunications. Cette notion constamment affirmée n'est cependant pas en contradiction avec celle de rentabilité. Des formules sont à l'étude pour les concilier. »

Tout en nous félicitant des intentions ainsi exprimées, nous voudrions qu'à propos des suppressions envisagées, il soit tenu suffisamment compte des observations présentées par les usagers et surtout par les responsables locaux et départementaux de la vie administrative, maires et conseillers généraux. Par ailleurs, il ne

nous paraît pas concevable que l'Administration exige d'une commune une participation financière de 25 % pour la construction d'un bureau de poste dont cette Administration a pris l'initiative ; on peut déjà considérer en effet qu'une telle participation est discutable lorsque c'est la commune elle-même qui a sollicité cette construction.

L'importance prise par *le transport aérien du courrier* s'accroît d'année en année. C'est ainsi que les avions du « Centre d'exploitation postal métropolitain », qui constitue au sein de la Compagnie nationale Air France un département spécialisé fonctionnant pour le compte et sous l'Administration des P. T. T., ont transporté 19.927 tonnes de courrier, soit 8.628.000 de tonnes/km.

Or, les appareils actuellement en service (5 DC 4 et 15 DC 3) sont désormais vétustes et leur remplacement s'impose. Il a d'ailleurs été prévu au V^e Plan, mais trop lentement pour que l'activité de la flotte postale ne connaisse aucun handicap. Rappelons ici que les escales de ce réseau aérien étaient, au 1^{er} janvier 1966, au nombre de 17, y compris Paris.

En ce qui concerne *le budget proprement dit des services postaux*, il est établi cette année, selon les prévisions suivantes : les recettes postales — remboursement des franchises postales et produits divers non compris — sont évaluées, pour 1967, à 2.670 millions de francs, alors que, en 1966, elles ont approximativement atteint 2.462 millions de francs.

Face aux charges croissantes des services postaux, les réalisations qui sont actuellement envisagées dépendent nécessairement des possibilités financières nouvelles dont disposera l'Administration. Or, nous venons de le voir, celles-ci n'ont guère connu d'augmentation et, comme l'a souligné le Rapporteur de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, il ne faut guère en attendre beaucoup d'amélioration dans le domaine des activités postales et, même « reconnaître que, depuis quelque temps, *la qualité du service s'est détériorée*, notamment en ce qui concerne les délais d'acheminement des paquets et des imprimés ».

Certes, nous ne le nions pas, le personnel de l'Administration des P. T. T. a la volonté de répondre autant que possible aux besoins nouveaux du public et de l'économie et l'on ne peut que regretter que les crédits qui avaient été prévus par « l'hypothèse forte » du V^e Plan n'aient pas été intégralement accordés.

En examinant *les projets de l'administration pour 1967*, votre Rapporteur a remarqué notamment l'installation de 40 nouveaux « bureaux muets », le surclassement de 119 recettes postales (ce qui doit d'ailleurs entraîner corrélativement la suppression de 58 recettes de 4^e classe) et la transformation de 150 « agences postales », dont le service de distribution relèvera dorénavant de centres motorisés.

La mécanisation de la manutention sera poursuivie dans les grandes villes comme Paris, Avignon, La Rochelle, Lille, Lyon, Metz, Mulhouse, Nancy, Rouen et Toulouse et d'autres agglomération d'une certaine importance. Je signalerai encore la création de 1.200 nouvelles « tournées » motorisées et celle de 250 centres de distribution.

*

* *

II. — Les services financiers.

Les services financiers se composent du Service des chèques postaux, de celui des mandats, de la Caisse Nationale d'Épargne et d'opérations diverses effectuées pour le compte d'autres administrations.

Rappelons tout d'abord que la *Caisse Nationale d'Épargne*, qui était dotée autrefois d'un budget annexe, est incluse désormais depuis deux ans dans le budget général des Postes et Télécommunications, ce qui a contribué à améliorer les possibilités de financement de celles-ci, sans modifier aucunement d'ailleurs les modalités de placement des fonds en dépôt, ni les garanties auxquelles ont droit les épargnants.

Les recettes des services financiers sont évaluées pour 1967 à 351.794.000 F (en légère augmentation par rapport à 1966 : 343.105.000 F) et les dépenses prévues excéderont vraisemblablement les recettes d'environ 155 millions de francs ; le déficit de l'exploitation des chèques postaux, évalué à 436 millions, doit se trouver couvert, à 39 millions près, par l'excédent d'exploitation de la Caisse Nationale d'Épargne (qui sera — en 1967 — de 387 millions de francs). L'excédent des dépenses relatives aux autres services et imputable surtout aux opérations concernant les mandats (116 millions), recouvrements et envois contre remboursement devra être couvert intégralement par des ressources étrangères aux services financiers.

Pour les mandats, les aménagements des tarifs intervenus à compter des 1^{er} juillet 1957, 6 janvier 1959 et 19 mai 1964, qui ont majoré les taxes ayant trait au régime intérieur de 30 %, 16 % et 28 % en moyenne — font qu'il n'est guère possible, raisonnablement, de procéder à de nouvelles hausses, surtout si l'on considère que les mandats répondent très souvent à des besoins familiaux et ne concernent généralement que de faibles sommes (près de la moitié d'entre eux est d'un montant inférieur à 50 F).

Quant aux objets contre remboursement, ils ne sauraient évidemment supporter des taxes trop lourdes sans que cela ne porte atteinte au développement des transactions commerciales.

Ainsi, devant ce déficit permanent des Services financiers, qui provient essentiellement des Chèques postaux (1) et des mandats, nous ne pouvons que réitérer notre suggestion déjà fort ancienne d'opérer le relèvement à 2,5 % du montant de l'intérêt servi aux Postes et Télécommunications sur les fonds libres utilisés par le Trésor.

La Commission des Finances de notre Assemblée a décidé, comme les années précédentes d'ailleurs, de déposer à nouveau un amendement à cet effet, amendement auquel nous demandons à votre Assemblée de s'associer. Jusqu'à ce jour, dans les précédents débats budgétaires, des raisons de principe ont été opposées à cette proposition qui semble pourtant susceptible de fournir la solution d'un déséquilibre particulièrement illogique et regrettable. Nous avons eu le plaisir cette année de constater que le Rapporteur spécial de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale partageait ce point de vue, puisqu'au cours de la séance du 19 octobre 1966, il déclarait : « ... Je propose, au nom de la Commission des Finances, d'augmenter légèrement le taux de l'intérêt versé pour la rémunération des fonds libres des chèques postaux mis à la disposition du Trésor. Sait-on que le montant de ces fonds s'élèvera, pour 1967, à la somme de 24 milliards de francs ? » (2).

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous demandera donc de voter l'amendement présenté par votre Commission saisie au fond et dont le texte est ainsi rédigé :

Article additionnel 63 bis (nouveau).

Amendement : Après l'article 63, insérer un article additionnel 63 bis (nouveau) ainsi rédigé :

« Le budget général concourt aux charges d'exploitation et d'équipement du service des chèques postaux par le moyen d'un remboursement forfaitaire au budget annexe des Postes et Télécommunications fixé annuellement par la loi de finances. »

*

* *

(1) Cf. Annexe II, p. 18.

(2) J. O., Débats A. N., 1^{re} séance du 19 octobre 1966, p. 3549.

III. — Les télécommunications.

L'insuffisance de l'équipement téléphonique en France pose des problèmes qui ne semblent pas devoir être résolus dans un proche avenir et sur lesquels les orateurs de l'Assemblée Nationale, appartenant à tous les groupes politiques, ont insisté (1). Il n'est pas exagéré de dire que, malgré la cadence des raccordements (de 162.003, en 1961, à 206.423, en 1965, et 113.125 pour le seul premier semestre 1966), le malaise qui résulte de cette situation est préjudiciable à l'économie française, surtout au moment où l'on tente d'accentuer une décentralisation éminemment souhaitable. Les demandes d'installations téléphoniques qui restent en instance atteignent, au 30 juin 1966, le nombre de 403.780 et il est vraisemblable qu'elles dépasseront 500.000 à la fin de l'année prochaine, sans compter, d'ailleurs, que de nombreuses demandes ne sont par formulées » parce que les gens savent très bien qu'ils n'obtiendront pas satisfaction dans un délai raisonnable. A ces 403.000 demandes en instance, il faut ajouter, en effet, 38.500 demandes de « transfert » qui n'avaient pas été satisfaites, ce qui fait, en réalité, 440.000 demandes en retard.

Le caractère dramatique de cette situation s'aggrave des difficultés rencontrées pour permettre « l'écoulement » normal des communications par suite de la saturation des câbles urbains et des centraux téléphoniques ; elles ne peuvent être obtenues, dans certaines agglomérations ou régions, qu'après une assez longue attente ; malgré une automatisation de plus en plus poussée (68,3 % au 31 décembre 1965 contre 61,1 % en 1960), cet état de choses est particulièrement sensible durant la période des vacances, et ce, malgré les mesures qui ont été prises dans les centres urbains et de villégiature (2).

Certains organes de presse n'ont pas craint de parler de « paralysie » ! Il est certain que, malgré l'augmentation des autorisations de programme (3) et des crédits de paiement (4), le mal

(1) Cf. Annexe III, p. 19. Etant donné l'importance de ce problème et la « sensibilisation » du public à son égard, nous avons tenu à publier, dans son intégralité, la réponse qui nous a été adressée par le Ministère des Postes et Télécommunications.

(2) La Suisse et les Pays-Bas sont automatisés à 100 %, l'Allemagne fédérale à 99 %, l'Italie, l'Autriche, la Suède et la Belgique à 90 %.

(3) 1.732 millions contre 1.452 en 1966, soit une majoration de 19,4 %.

(4) 1.813 millions contre 1.634 en 1966, soit une majoration de 11 %.

risque de ne plus pouvoir être conjuré, si un effort d'investissement considérable n'est pas opéré dans les années à venir pour réaliser une infrastructure de télécommunications adaptée aux nécessités grandissantes.

En 1967, on envisage donc d'accélérer l'automatisation des réseaux par la commande d'autocommutateurs Crossbar « Pentaconta » ou « C. P. 400 », de renforcer les câbles téléphoniques à longue et moyenne distance et dans les réseaux urbains. Il est prévu, pour la seule région parisienne, où un nombre important de demandes de téléphone est en souffrance (85.385 + 5.806 transferts), la création de 65.000 lignes nouvelles, et en province, pour le secteur automatique 150.000 lignes environ et, dans les zones rurales, 60.000 lignes en automatique intégral. Dans les centraux téléphoniques saisonniers, des brigades de réserve nationale composées d'opératrices et d'agents qualifiés sont appelés notamment à renforcer les effectifs des bureaux et à s'adapter aux conditions locales d'exploitation dont nous savons, nous élus départementaux, qu'elles sont quelquefois très difficiles, notamment en été.

Sans doute — et à l'Assemblée Nationale M. le Ministre des Postes et Télécommunications n'a pas manqué d'y insister — se produira-t-il au cours de l'exécution du V^e Plan (qui a reconnu *une « priorité » aux télécommunications*), des améliorations, mais tant que persistera ce manque de crédits, nous continuerons à constater un trafic téléphonique défectueux. Pourtant, l'usage du téléphone en France est d'un coût de plus en plus élevé, surtout après les augmentations de tarifs qui sont intervenues. Par ailleurs, il est devenu courant de solliciter auprès des collectivités départementales ou locales — et même maintenant des futurs usagers du téléphone — des avances remboursables, méthode contre laquelle se sont élevés nos collègues de l'Assemblée Nationale. Comme eux, nous souhaitons que ces collectivités aient la possibilité de contracter des prêts auprès de la Caisse de l'Équipement qui vient d'être créée à cet effet.

Il est de notre devoir de souligner que, malgré la compétence et le dévouement des techniciens responsables comme du personnel appelé à une incessante et parfois épuisante activité, l'Administration des Télécommunications ne sera pas avant des années encore en mesure de remplir pleinement le rôle qu'en attend le public puisque l'on ne se décide pas à mettre plus rapidement à sa disposition les moyens financiers qui lui font défaut.

Le programme inscrit au V^e Plan permet — nous l'avons déjà dit — un espoir plus réconfortant. Ses effets pourraient se faire sentir progressivement mais à condition qu'il soit appliqué intégralement, peut-être même complété judicieusement si les besoins qui ne cessent de s'accroître et la nécessité d'y pourvoir s'en faisaient sentir.

Un effort doit être également fait pour que, malgré l'augmentation de sa productivité, *l'évolution des effectifs du personnel suive davantage celle du trafic de tous les services*, car nous n'avons parlé essentiellement ici que de la poste et du téléphone (1). Il est donc urgent de recruter de nouveaux personnels et d'améliorer les conditions actuelles de travail de ces fonctionnaires ; nous serions reconnaissants au Ministre d'indiquer à notre Assemblée ses intentions sur ce point et la possibilité que lui offre le budget 1967 de les matérialiser.

*
* *

(1) Pour le télégraphe et le télex, Cf. annexe I, B, p. 16 et 17.

IV. — Examen en Commission.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan n'a pas manqué de réagir avec vivacité à l'exposé des faits qui lui a été présenté par votre rapporteur et elle l'a tout particulièrement chargé d'élever en séance publique *une protestation vigoureuse contre la situation dramatique du téléphone en France.*

Au cours de la discussion, un certain nombre d'**observations** ont été présentées, que votre rapporteur s'est engagé à faire figurer dans son avis, comme les années précédentes d'ailleurs.

Le président de la Commission, **M. Bertaud**, a demandé :

— que soit connu, au cours du débat en séance publique, *le montant des sommes encaissées par la Poste à l'occasion de la réexpédition du courrier* (notamment pendant la période des vacances), réexpédition qui, autrefois, était gratuite ;

— quelles étaient *les intentions de l'Administration des P. T. T. en ce qui concerne une éventuelle revalorisation du loyer des bureaux de poste*, sans cesse refusée aux communes, bien que celles-ci soient obligées d'entretenir et de moderniser ces bureaux ;

— comment pouvait se concilier la décentralisation économique souhaitée (et même recommandée actuellement par le Premier Ministre lui-même) et *la suppression des bureaux de poste dans certaines régions rurales ?*

M. Lebreton, après avoir appuyé l'argumentation de M. Bertaud, a souligné que, *malgré la motorisation, la distribution du courrier s'effectuait plus tardivement que dans le passé* ; il s'est étonné également qu'il soit recommandé aux usagers d'affranchir les « faire-part » au tarif de la lettre ordinaire si l'on voulait être assuré de leur distribution *dans un délai normal*, alors qu'autrefois des tarifs spéciaux avaient été prévus pour ce genre d'envois.

MM. Legouez, Errecart, David et Bouvard ont souligné, avec des exemples précis à l'appui, la difficulté qu'éprouvaient les collectivités locales à obtenir l'édification de bureaux de poste, en raison du coût élevé de la construction, d'une part, mais aussi de la difficulté à obtenir des prêts, d'autre part.

La Commission a été unanime à appuyer son rapporteur pour avis dans la défense d'un amendement tendant à *opérer le relèvement du montant de l'intérêt servi aux Postes et Télécommunications sur les fonds libres des chèques postaux utilisés par le Trésor.*

Enfin, **MM. Mistral et Marrane** se sont élevés contre une certaine tendance actuelle à la « commercialisation » du service public, qui aboutirait, en fait, si elle était poussée jusqu'au bout, à la disparition de celui-ci.

*
* *
*

C'est en espérant que la déplorable situation dans laquelle se trouvent actuellement les Télécommunications connaîtra un sort meilleur, grâce aux réalisations envisagées dans le V^e Plan et aux différentes mesures qui ont déjà été prises, en considérant également que des crédits plus importants seront mis, dans les années à venir, à la disposition de l'Administration des Postes et Télécommunications, que votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1967, adoptées par l'Assemblée Nationale, et concernant les Postes et Télécommunications.

ANNEXE I

A. — POSTES

*Evolution du volume du courrier postal
acheminé annuellement depuis les dix dernières années (en millions d'objets).*

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Trafic payant.....	5.463	5.631	5.892	6.063	6.093	6.471	6.737	6.954	7.255	7.432
Dont lettres et cartes postales.....	2.955	3.162	3.355	3.482	3.553	3.772	3.998	4.176	4.378	4.485
Plis de service et en franchise.....	1.187	1.348	1.459	1.483	1.505	1.589	1.589	1.629	1.695	1.770
Totaux.....	6.650	6.979	7.351	7.546	7.598	8.060	8.326	8.583	8.950	9.202

B. — TELEGRAPHE

*1° Télégrammes expédiés et reçus en 1965
et comparaison avec le chiffre de 1955 (trafic intérieur + trafic international).*

	1955	1965
a) <i>Télégrammes :</i>		
Régime intérieur :		
Expédiés	16.751.873	16.506.574
Reçus	16.751.873	16.506.574
Régime international :		
Expédiés	4.646.342	5.872.957
Reçus	4.248.127	5.249.009
b) <i>Télex. — Nombre de communications de départ :</i>		
Régime intérieur.....	319.321	6.664.047 (× 20)
Régime international.....	545.316	5.687.120 (× 10)
Ensemble.....	864.637	12.351.167

ANNEXE II

CHEQUES POSTAUX

1° Montant des fonds déposés :

- au centre de chèques de Paris ;
- dans l'ensemble des autres centres métropolitains.

Avoir des comptes au 31 août 1966.

(En millions de francs.)

CENTRES de chèques postaux.	COMPTABLES publics.	AUTRES titulaires.	TOTAL
Paris	7.191	9.459	16.650
Province	8.134	13.430	21.564
Ensemble des centres métropolitains	15.325	22.889	38.214

2° Nombre d'opérations réalisées en 1965 et volume de la correspondance expédiée :

- nombre total d'opérations : 1.095 millions ;
- correspondance expédiée : 360 millions d'enveloppes.

3° Effectif du personnel des centres de chèques postaux :

Cadre budgétaire au 31 décembre 1966 :

Personnel titulaire.....	26.449
Personnel contractuel.....	67
Personnel auxiliaire.....	333
Total.....	26.849

4° Equipement des centres en « ordinateurs » électroniques (situation actuelle) :

CENTRES	AUTOMATISATION achevée en :	APPAREILS utilisés.
Rouen	Mai 1964	1460 IBM
Limoges	Juin 1965	1401 IBM
Châlons-sur-Marne	Janvier 1966	1401 IBM
Nancy	Mai 1966	1460 IBM

L'installation d'équipements électroniques dans les centres de Dijon, Nantes et Strasbourg est prévue pour 1967.

ANNEXE III

LE TÉLÉPHONE EN FRANCE

1° Nombre d'abonnés nouveaux raccordés au réseau en 1965 :

— dans la circonscription de Paris : 70.623 ;

— en « province » : 135.800

(transferts non compris) ;

2° Demandes en instance au 1^{er} janvier 1966 :

— dans la circonscription de Paris : 85.386 (+ 5.806 transferts) ;

— en « province » : 287.228 (+28.738 transferts) ;

3° Coût moyen de raccordement d'un abonné au réseau téléphonique ?

Le raccordement d'un nouvel abonné au réseau téléphonique postule la réalisation préalable d'une infrastructure suffisante (réseaux de câbles urbains, commutateurs, liaisons entre commutateurs) : les dépenses d'équipement correspondantes représentent actuellement *environ 4.500 F par ligne principale d'abonnement réalisable* (bâtiments non compris).

Il ne s'agit évidemment là que d'une *valeur globale moyenne* et des seules dépenses de matériel à l'exclusion des travaux réalisés par le personnel de l'Administration : installations chez les abonnés ; raccordement aux centraux ; construction des lignes aériennes, etc.

Le coût de ces travaux est très variable selon les circonstances particulières du raccordement. Cependant, on peut estimer actuellement à *4.200 F au kilomètre le prix moyen de construction d'une ligne aérienne isolée entièrement neuve* (y compris la fourniture et l'implantation des poteaux). Ce prix est ramené à *1.500 F le kilomètre* lorsque la ligne est *construite sur des appuis existants*.

4° Recettes moyennes par abonné pour l'ensemble du territoire métropolitain ?

Les recettes moyennes par abonné relié, pour l'ensemble du territoire métropolitain, se sont élevées en 1965 à 1.095 F, se décomposant comme suit :

— communications téléphoniques.....	852 F.
— redevances d'abonnement.....	232 F.
— divers (éventuellement fournitures et travaux effectués pour les abonnés).....	11 F.
	<hr/>
	1.095 F.

5° *A-t-on porté remède (et par quels moyens) au cours de l'été 1966 à l'encombrement des lignes desservant des stations touristiques, climatiques et balnéaires ?*

Comme chaque année, l'Administration des P. T. T. prend toutes dispositions utiles, dans la limite de ses moyens en matériel (installations et circuits) et en personnel, pour faire face à l'accroissement du trafic dans les stations touristiques, climatiques et balnéaires.

Pour le matériel, elle tient compte de cette activité saisonnière dans le calcul des équipements des centres et elle renforce les faisceaux de circuits desservant les stations par *la constitution de circuits saisonniers*. C'est ainsi qu'environ 70 circuits interrégionaux ont été mis en service pendant l'été 1966.

Bien entendu, les extensions permanentes réalisées sur le réseau général ont facilité également l'écoulement du trafic saisonnier; durant les douze mois qui précéderent la dernière saison estivale, environ 300 circuits nouveaux ont été mensuellement mis en service.

Citons, par exemple, quelques extensions dont ont bénéficié directement les estivants :

Lyon—Aix-les-Bains	+ 9 circuits (total 21).
Lyon—Annecy	+ 7 circuits (total 60).
Lyon—Annemasse.....	+ 4 circuits (total 34).
Lyon—Bourg-Saint-Maurice	+ 5 circuits (total 11).
Marseille—Hyères	+ 21 circuits (total 36).
Nantes—La Baule.....	+ 9 circuits (total 54).
Nantes—Les Sables-d'Olonne.....	+ 4 circuits (total 22).
Paris—Vichy	+ 20 circuits (total 60).
Rennes—Saint-Malo	+ 7 circuits (total 67).

Pour le personnel, les centres téléphoniques saisonniers ont disposé cet été des moyens ci-après :

a) Une brigade de réserve nationale composée de 19 contrôleurs divisionnaires et de 230 opératrices, agents de grande qualification professionnelle, disponibles hiver comme été, pour renforcer les effectifs des bureaux saisonniers et s'adaptant très facilement aux conditions locales d'exploitation.

En prévision de la hausse du trafic constatée d'une année sur l'autre, l'effectif des opératrices de cette brigade a été augmenté de 15 % (230 opératrices contre 200 en 1965) comme il avait été augmenté en 1964 par rapport à 1964 (200 au lieu de 180) ;

b) Des heures d'auxiliaire permettant le recrutement local d'un personnel d'appoint. Cette année 2.375.000 heures de renfort saisonnier ont été mises à la disposition des centres téléphoniques contre 2.250.000 l'an dernier ;

c) Des détachements temporaires d'opératrices sédentaires originaires de centres à trafic estival moins marqué ont été enfin accordés aux centres saisonniers.